

Pour une rentrée scolaire 2009... digne

► Que les élèves scolarisés de toutes les écoles primaires qui avaient signé une convention d'adossement retrouvent — pendant 15 jours — leur priorité dans les écoles secondaires concernées.

Michel PARYS et Laurent LEDOUX

Administrateur à l'UFAPEC (association de parents de l'enseignement catholique) Bruxelles — Brabant et ancien directeur du personnel de la fonction publique

Ce mercredi 11 décembre, le ministre Dupont a retiré le décret "mixité sociale", décrété depuis des mois par des parents de toutes les classes sociales et de toutes les confessions. Vu l'imbrroglio sur le terrain et la détresse pour de nombreux parents et leurs enfants, il n'y a pas de temps à perdre. Tous les parents doivent se mobiliser et exiger des mesures pour assurer le respect de la dignité de chaque enfant. Cela exige que l'on cesse de "mettre la charrue avant les boeufs", de "bidouiller" le système des inscriptions sans s'atteler au problème numéro un : le fait que notre enseignement réussit à être à la fois l'un des plus faibles, en termes de qualité, et l'un des plus chers d'Europe. Le problème de manque de "mixité sociale" pourra être d'autant mieux traité si l'on "rehausse" le niveau moyen de notre enseignement. L'inverse n'est malheureusement pas vrai.

De nombreuses études telle celle de McKinsey ou le récent article du professeur Deschamps (téléchargeable sur www.fndp.ac.be/cepe) détaillent les mesures prioritaires à prendre en ce sens : revalorisation du métier d'enseignant ; coaching actif des jeunes enseignants ; réorganisation des réseaux ; plus grande autonomie de gestion des établissements d'enseignement tant au niveau pédagogique que budgétaire ; financement différencié des enfants en fonction de leur niveau, afin de stimuler la mixité sociale ; suppression des services d'inspection et réallocation du budget ainsi récupéré pour des méthodes pédagogiques modernes (adaptées, comme en Finlande, aux cultures d'origine des allochtones) et de suivi actif des étudiants les plus faibles ; responsabilisation plus grande des parents dont les enfants sont trop régulièrement absents ; mise en place d'une culture de l'évaluation à tous les niveaux de notre enseignement...

Cela étant, il faut également prendre des mesures d'urgence pour assurer en 2009 une rentrée "digne" pour tous nos enfants. Pour ce faire nous recommandons les principes et propositions suivantes :

1. En préambule, le gouvernement doit reconnaître que le concept selon lequel il y a suffisamment de place pour tous les enfants n'est qu'une sombre illusion car il n'existe pas de programme pédagogique unique et acceptable pour tous les enfants. Dans notre société plurielle et démocratique, il faut reconnaître la nécessité d'une diversité de projets pédagogiques. Or, l'application du décret mixité en 2009 et les inscriptions surnuméraires non-désirées mais inévitables qu'elle a entraîné risquent de contraindre des enfants à poursuivre leur scolarité dans un établissement dont le programme pédagogique ne correspond pas à celui qu'ils ont suivi jusqu'à ce jour, ce qui est au-delà du supportable pour les parents, mais surtout pour les enfants eux-mêmes.

2. Un autre préalable à une solution acceptable est une prise de position rapide et non équivoque vis-à-vis des adossements. Se fondant sur la continuité pédagogique prônée par le décret "mission", le décret Arena a créé le concept juridique d'adossement entre école primaire et

école secondaire et en a fait une mesure transitoire pendant deux ans. Nombre d'écoles et de parents ont saisi cette opportunité en novembre 2007. Il était dès lors contraire à tout principe de sécurité juridique et de confiance légitime de mo-

collectif. Il faut donc également tenir compte de cette donnée dans la recherche d'une solution pour les inscriptions en 2009. Ne pas le faire exposerait le législateur à de nouvelles plaintes en justice.

4. Ainsi, face à l'imbrroglio juridique actuel, il nous apparaît que les directions d'écoles doivent être à nouveau investies de la confiance collective pour la gestion du processus d'inscriptions. Le ministre de l'Enseignement et ses collaborateurs ont montré leurs limites dans la gestion de ce dossier et, ayant aujourd'hui reconnu leurs erreurs, ils se doivent donc de laisser la main aux directions d'établissements en collaboration avec les parents.

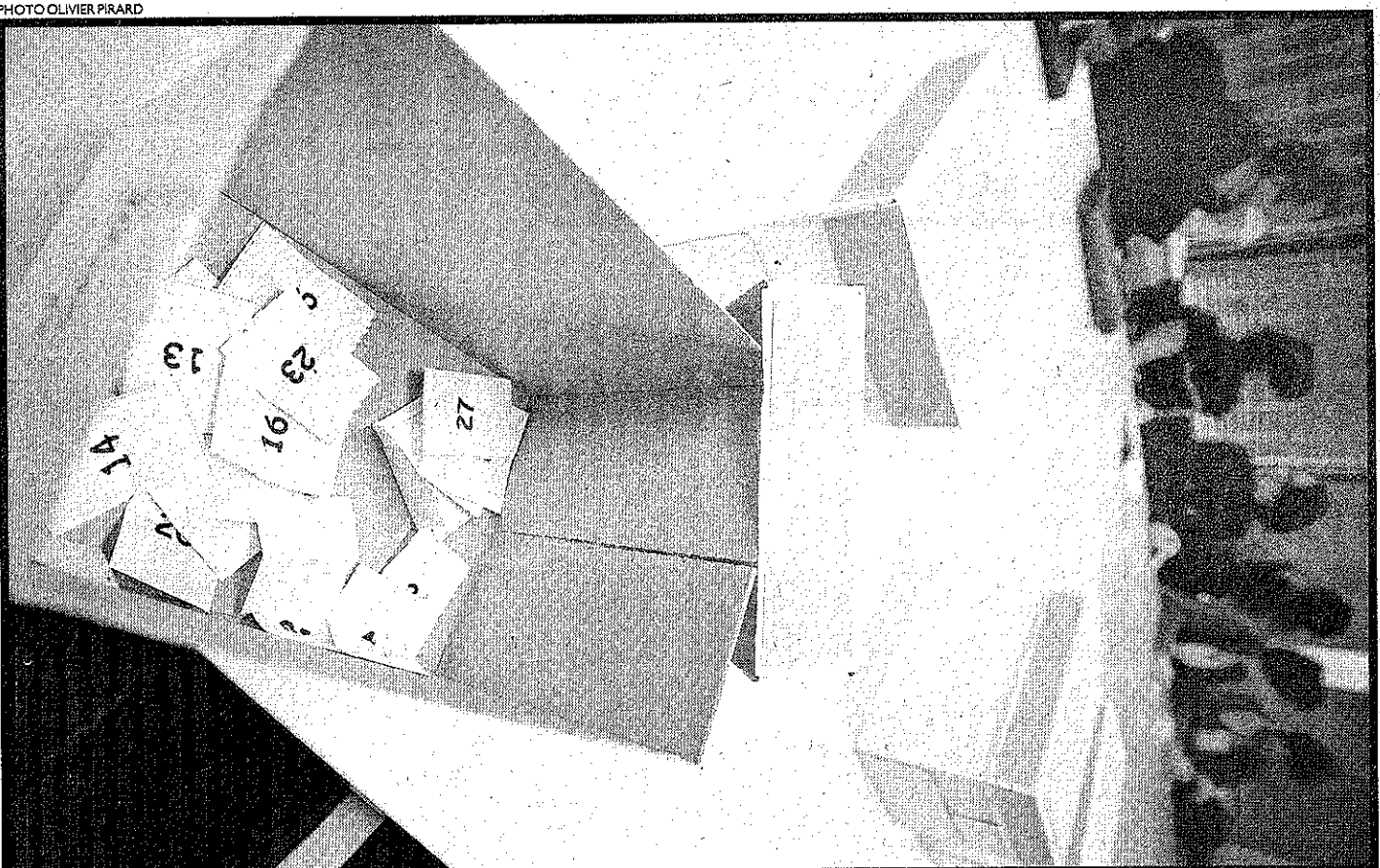
5. Concrètement, nous proposons : — de lister les écoles qui avaient signé une convention d'adossement l'an dernier et qui n'ont plus été adossées sous le décret mixité. Selon les principes de

établissements, dégonflant les listes de tirés au sort et les listes d'attentes...

— d'adapter en conséquence les listes de tirés au sort et d'attente et de procéder, après examen, à des propositions pour traiter les cas malheureux qui persisteraient ;

— de confier la gestion des opérations aux directions d'école avec l'assistance des associations de parents. La recherche d'une école de son choix pour chaque enfant doit être le leitmotiv de la démarche. Un élève ne peut pas conserver plus d'une inscription effective mais si celle-ci n'est pas son premier choix, rien ne lui interdit de figurer dans la liste d'attente de l'établissement préféré. L'argument selon lequel les directeurs d'école abuseraient de leur pouvoir pour favoriser certains n'est pas recevable à ce stade : ce risque est politiquement moins conséquent que celui potentiellement moins conséquent que celui associé aux mesures qui pourraient être prises "d'en haut", tel le "traitement collectif des préférences". La pagaille actuelle en est la meilleure démonstration.

6. Malgré leur expérience en la matière, la marge de manœuvre dont disposent les directeurs d'écoles, vu le désordre actuel, est ténue. Les décideurs politiques doivent donc contribuer à résoudre le problème qu'ils ont eux-mêmes créé en élargissant la marge de manœuvre des directeurs d'écoles par une réallocation des ressources (financières et humaines) entre les écoles, même si elle n'est pas aisée, n'est-elle en effet pas plus acceptable que la réallocation des élèves ? (A moins bien sûr que l'on considère que les élèves soient une "variable d'ajustement" pour optimiser la satisfaction d'autres intérêts. Mais lesquels ?) Une telle disposition pourrait être considérée comme une mesure d'urgence, s'insérant dans un projet à plus long terme de réorganisation du fonctionnement des réseaux d'enseignement de la Communauté française. Dans ce cadre, l'autonomie des équipes pédagogiques et leur évaluation périodique au regard des performances éducatives concrètes seraient prises en compte également, comme en



■ Pourquoi contraindre des enfants à poursuivre leur scolarité dans un établissement dont le programme pédagogique ne correspond pas à celui qu'ils ont suivi jusqu'à ce jour ?

diffier les règles relatives à l'adossement cette année. Les élèves qui bénéficieraient d'une telle priorité sur base des règles du décret Arena ont donc de sérieuses chances d'être réhabilités dans leur droit à l'issue d'une action en justice. Toute solution qui n'en tiendrait pas compte est dès lors prise à titre précaire.

3. Le décret mixité ayant créé de nouveaux droits, il est peu probable que ceux pour qui le tirage au sort fut favorable soient prêts à ce que les compenseurs soient remis à zéro pour un retour à un bien-être

sécurité juridique et de confiance légitime, les élèves scolarisés dans ces écoles primaires avaient le droit d'être prioritaires dans les écoles secondaires concernées. Une période complètement ouverte de 15 jours devrait dès lors être ouverte pour permettre aux élèves de saisir cette priorité :

— d'effectuer, ces priorités ayant été activées, un réajustement des places non prioritaires. Il est en effet très probable que les enfants concernés se désisteraient massivement des autres

Finlande. Ce n'est qu'à ce prix que pourront être menées une lutte efficace contre l'échec scolaire et une prise en main adaptée de chaque enfant pour leur faire acquérir les compétences requises à une intégration réussie dans la société de demain. Bref, un projet d'ambition, ne laissant personne dans des ghettos, et tout le contraire d'un nivellement par le bas que les politiques mènent depuis plusieurs années induisent de fait. ■

► (1) parys_mia@yahoo.fr et ledoux.laurent@gmail.com